

Image not found or type unknown



## Droit d usage et d habitation

Par **hellboys**, le **23/09/2015** à **20:29**

bonjour

je suis propriétaire d un immeuble avec deux logements

j habite le 1er logement

le 2 eme est habite par l ancien propriétaire qui a le droit d usage et d habitation (uniquement sur le 2 eme logement )

puis je lui demander de participer a la taxe fonciere a hauteur de 50% (les deux logements ayant la meme superficie)

suisant l article 635 du code civil

et quels recours ais je ?si il refuse

merci de votre reponse

salutations